

TURNOVER RÉGIONAL
FAIBLE

Le secteur cadre de vie-technique affiche un taux de départ des salariés supérieur au taux d'entrée qui se traduit par une baisse des effectifs salariés dans la région. En revanche, les deux voient leurs effectifs progresser.

Le turnover régional est proche du national.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Turnover annuel¹

Branche professionnelle	Taux d'entrée	Taux de sortie	Turnover régional	Turnover national
	13 %	20 %	16 %	17 %
	15 %	23 %	19 %	18 %
	NS*	NS*	NS*	15 %
	NS*	NS*	NS*	15 %
	NS*	NS*	NS*	12 %
	24 %	18 %	21 %	23 %
	NS*	NS*	NS*	14 %
	24 %	20 %	22 %	26 %
	NS*	NS*	NS*	18 %
	NS*	NS*	NS*	17 %
	15 %	14 %	15 %	15 %
	11 %	14 %	12 %	15 %
	23 %	17 %	20 %	17 %
	10 %	12 %	11 %	12 %
	18 %	16 %	17 %	17 %
	18 %	13 %	15 %	20 %
Pays de la Loire	16 %	15 %	16 %	
Ompl	17 %	16 %		17 %

* NS: Non significatif



Dans le secteur cadre de vie-technique, 13 % des salariés ont intégré le secteur en 2013 et 20 % l'ont quitté. Le taux de turnover du secteur est de 16 % au niveau régional.

1. La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site: www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php